

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 20 juin 2025
Délibération n°2025-34**

L'an deux mille vingt cinq, le 20 juin, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	10
Votants	12

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean-Christophe PRORIOU, Bernard SOUTON.

Absents : Philippe DELAIGUE, Marc GAYT, Monique LAGER et Gilles TRONCHON

Procurations : Monique LAGER a donné procuration à Sylvie JOUVE, Gilles TRONCHON a donné procuration à Josette POTUS.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 12 juin 2025.

Objet : Décision modificative n°1 BUDGET MAISON PARTAGÉE

Le Maire informe les élus que le règlement de la facture concernant la licence de la Maison Marguerite n'a pas été prévu au budget sur la ligne dédiée, à savoir compte 2051.

Aussi, il est proposé d'abonder le compte 2051 de 1 944 €, somme prise sur le compte 21318.

- ✓ Section dépenses d'investissement : + **1 944 € compte 2051 « concessions et droits similaires »**.
- ✓ Section dépenses d'investissement: - **1 944 € au compte 21318 « construction autres bâtiments publics »**.

Le Conseil municipal adopte ces changements de compte à l'unanimité.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le **20 JUIN 2025**
et publication le **20 JUIN 2025**